

# MAIRIE DE LES MESNEUX

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2011

L'An deux mil Onze, Le 16 Février, à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny.

Date de la convocation : 10 Février 2011

**PRESENTS (es) :**

Messieurs PIGER, GILLET, LE BOT, ARZILLIER, FERY, LECLERC, Mesdames CAILLAT, DEVILLE, MOINDJIE, MARTIN.

**ABSENTS (es) :**

Mr BAUDOU (Pouvoir à Mme DESSOY), Mr FLERON (Pouvoir à Mr GILLET), Mme TILLY, Mme BOUQUET.

**Madame MOINDJIE Valérie a été nommée Secrétaire.**

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Délibération n° 939 :**

**Travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération (Phase 2 - Rue d'Entre deux Villes et Place de la Mairie)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la phase 2 des travaux d'enfouissement électrique réalisés par le SIEM sur la Rue d'Entre Deux Villes et la place de la Mairie va démarrer début Mars 2011. Ces travaux, comme ceux de la 1<sup>ère</sup> phase sont accompagnés par des travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom.

En ce qui concerne le réseau France Télécom, la maîtrise d'ouvrage est assurée par la personne publique pour les infrastructures communes de Génie Civil, et par France Télécom pour les travaux de câblage. Pour tenir compte de la décision de la personne publique approuvant les travaux de génie civil de communications électroniques, il est convenu que France Télécom prendra forfaitairement en charge 51 % des coûts d'étude du câblage et de la réalisation de celui-ci, ainsi que les coûts de fournitures de génie civil, les collectivités locales prenant en charge les autres coûts.

Les devis présentés par France Télécom dans le cadre de cette répartition est de 1 741,20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide après vote à l'unanimité :

- D'accepter les devis de France Télécom pour un montant de 1 741,20 € T.T.C.
- De signer avec France Télécom la Convention Locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques pour la Rue D'Entre Deux Villes et la place de la Mairie,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne fin de ce programme.

**Délibération n° 940 :**

**Avenant n° 1 - Travaux d'aménagement sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération (Lot n° 2 Eclairage et Réseaux Secs)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire du village, la commune avait retenu par délibération n° 909 en date du 12 Juillet 2010 pour le lot n° 2 – Eclairage et réseaux secs, l'Entreprise D.R.T.P. pour un montant total de 170 429,90 €.

Pour ce lot, la marché de travaux a été notifié le 30 Juillet 2010 pour un montant de 35 395,80 € H.T. soit 42 333,38 € T.T.C. correspondant à la 1<sup>ère</sup> tranche ferme.

En cours de travaux, la municipalité a demandé des prestations complémentaires :

- pose des prises illumination sur l'ensemble des candélabres
- remplacement des mâts manifestations démontables par des mâts festifs permanents de même type que les candélabres.

Il est donc nécessaire d'intégrer ces adaptations en plus value qui ne modifie pas l'économie générale du marché dans un avenant n°1 qui s'élève à la somme de 4 105,80 € H.T. et qui est supérieure aux 5 % autorisés dans le marché. La commission d'appel d'offres s'est donc réunie le 16 Février 2011 et a donné un avis favorable à cette prestation complémentaire.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Confirme la position de la commission d'appel d'offres et donne un avis favorable à cet avenant
- Prend note du montant rectifié du marché qui s'élève désormais à la somme de 39 501,60 € H.T soit 47 243,91 € T.T.C.
- Charge Madame le Maire de la signature de l'avenant n° 1 au marché du 30/07/2010 avec l'entreprise D.R.T.P. et de lui transmettre l'avis favorable de la commission d'appel d'offres.

#### **Investissements à prévoir au BP 2011 :**

- Achat scie circulaire et scie onglet	880 €
- Achat cuve arrosage	6 350 €
- Achat broyeur branches	2 700 €
- Attelage véhicule	400 €
- Escabeau, échelles	700 €
- Saleuse	750 €
- Souffleur à feuilles	600 €
- Transpalette	450 €
- Tarières et mèches	850 €
- Vélo V.T.T.	250 €
- Voir pour aspirateur à feuilles	2 572 €
- Chauffe eau P1 (chiffrage en cours)	
- Porte et fenêtres salle polyvalente	10 000 €
- Skate parc	6 000 €
- Guirlandes	1 500 €
- Divers	3 000 €

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Les Mesneux. Le montant sera défini au vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser un emprunt de 300 000 € pour le programme des travaux d'aménagement sécuritaire et un emprunt de 200 000 € pour la construction d'un bâtiment communal.

Les demandes sont en cours d'étude auprès de différents organismes bancaires.

#### **Elections cantonales :**

Le conseil municipal a procédé à l'organisation des permanences pour les scrutins des 20 et 27 Mars prochain.

#### **Questions Diverses :**

- Madame le Maire, Présidente du Syndicat Scolaire informe le Conseil Municipal qu'une convention est en préparation afin de définir les modalités de remboursement des frais d'électricité et de chauffage à la commune pour l'utilisation des locaux de l'école primaire. Elle sera présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

- Rentrée 2011 : Prévision de fermeture de 2 classes au collège de Gueux. Madame le Maire informe le Conseil de la mobilisation des parents d'élèves.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 28 MARS 2011 A 20 H 30.**

**Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 22 Février 2011 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.**

**LES MESNEUX, le 22 Février 2011.**

**LE MAIRE,**